Immeubles avec encadrement social pour personnes âgées

Lors de nos consultations sociales, nous avons pu constater que les personnes retraitées savent en général ce qu'est un établissement médico-social (EMS) mais ne connaissent pas forcément l'existence des immeubles à encadrement social ou alors font l'amalgame entre les deux.

Situés en Ville de Genève et dans diverses communes, les immeubles avec encadrement sont destinés à des personnes en âge AVS ou avec un handicap (sur dérogation), capables de vivre dans un appartement de façon autonome.

Dans ce système, les personnes sont toujours locataires de leur logement (studio, 2 pièces ou 3 pièces pour les couples). Elles sont titulaires d'un bail à loyer, meublent elles-mêmes leur appartement et y vivent en toute indépendance.

Le loyer varie en fonction de la taille du logement et des ressources des personnes (immeubles avec barèmes HBM / HLM / loyer libre). Jusqu'à là, pas de différence avec un appartement courant.

La particularité réside essentiellement dans l'encadrement offert aux locataires qui leur permet de vivre en toute sécurité, tout en conservant leur indépendance.

D'une part, un gérant (travailleur social diplômé ou infirmier) ainsi qu'un intendant social sont rattachés à chaque immeuble et assurent la gestion des affaires courantes (conseils, aide administrative et sociale pour des démarches, dépannage pratiques, accompagnement, etc.).

De plus, de 19h00 à 7h00, une personne assure sur place la permanence nocturne pendant toute l'année, veillant ainsi à la tranquillité et à la sécurité des résidents de l'immeuble.

Tous les appartements sont équipés d'un système d'alarme qui permet d'appeler en tout temps le personnel d'encadrement ou de garde.

D'autre part, tous les logements sont conçus de manière à faciliter l'accès, en évitant les barrières architecturales des immeubles et appartements traditionnels qui entravent la mobilité des personnes âgées ou de celles souffrant d'un handicap physique.

En fin, afin de favoriser les contacts entre les locataires de l'immeuble, des animations socioculturelles sont également proposées.

Si nécessaire, l'encadrement social peut être complété par des prestations fournies par l'**IMAD** (Institution Genevoise de Maintien à Domicile), comme la livraison de repas, les soins infirmiers ou d'hygiène, l'aide au ménage, etc. ou aussi par des appareils de sécurité comme le «téléalarm» (bracelet au poignet permettant, par simple pression, d'appeler de l'aide) ou la signalisation lumineuse qui avertit les personnes malentendantes lorsque quelqu'un sonne à la porte ou téléphone.

Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires, tout comme dans le cas d'un appartement traditionnel, le loyer sera pris en compte dans le calcul des prestations à concurrence d'un montant maximum variant selon la zone d'habitation (grand centre urbain, ville ou campagne).

En résumé, les immeubles à encadrement social représentent une bonne alternative à mi-chemin entre l'appartement conventionnel et le placement en institution.

Depuis quelques années, avec les dernières constructions, ces immeubles ont été volontairement intégrés dans des quartiers animés, et côtoient des bureaux, des commerces, des crèches et des logements traditionnels où vit une population plus jeune.

Ils favorisent donc le maintien à domicile de personnes souffrant de problèmes de santé, mais encore à même de s'assumer seules, en offrant un cadre sécurisant et qui favorise les liens sociaux et permet d'éviter certains placements en institution inappropriés.

L'office social de l'AVIVO se tient à votre disposition pour vous fournir la liste des immeubles à encadrement social du canton ainsi que les personnes à contacter pour les inscriptions.